



Ville de  
**Baie-Comeau**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement 2026-1163 concernant l'aménagement d'une intersection – boulevard Pierre-Ouellet – Emprunt de 5 865 050 \$* est de 15 875.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 598.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2026-1163 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026

---

**M<sup>e</sup> Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**